disant avoir le droit de Guillaume du bisson son
disant neveu et hoir principal de michiel du
bisson eust jadis eu lauldre y eschaige affin de
hidtage a feu guillaume de villiers escuier en
son vivant seigneur de maupertuis et de la malleherbe
bieze. Toute telle action et droit de hidtage de
ledit colin en nom que dessus avoit et pouoit
avoir en dit fieu de la maleherbie pour et y
myce que icelluy escuier se fust obligie poier
et rendre pour an and fleault et a sec hoirs af
fin d'ditage dix livres tournois de rente aux
dme de la saint michiel jusques a ce que to
nee eschaige ou assiete suffisante en fust fee
selon ce que le toult peut plusayplain apparoir
y les lettes sur ce fees passees devant pierres de
gouey tabellion en siege d'aubigny le dim. jo
de septembre l'an de grace mil cccc. quatre
vingts et dix neuf du viedimme desquelles cee
pitres sont annexes. Savoir faisons q ydenat
colin caumelande tabellion jure et comme en
siege de quebou. ffurent pnes raoul de cay
rouit escuier seigneur du lorey hidier et avant
le droit a cause de sec enfans d'ud feu de vre
lieres d'une part et led fleault d'autre. lesquels
de leur bonnee volenter confesserent les cho
sees dessus dites estre vraies. et pretend ledit de
campront en la dte assiette et tonee faisant de

sa bonne

sa bonne volente confessa avoir vaillie quittie et
delleesse affin de hidtage et des le. xxv. jour
de decembre l'an mil cccc. vingt six. Avoir
comme il disoit and colin fleault et a sec hoirs
les rentes qui ensuivent c'est assavoir en la pr
de quarrelle sur les hoirs de feu jehan ber
nard cinq boisseaux de froment deux pais
deux gruell. ¶ Item sur les hoirs guillau
me le tellier deux boisseaux et demy de fro
ment. Sur raoul hermar quatre boisse
aux de froment. Sur jehan de lesclise. j.
boisseel de froment. Sur prin guivot cinq
boisseaux de froment le toult mesure de q
zaulcy. ¶ Item en la pr de tocly. Sur
jehan gaussiot quatre boisseaux de froment
¶ Item en la paroisse de quetreville. Sur m
chart verier deux boisseaux de froment.
¶ Item en la pr de gremonville. Sur prot
du pray sept boiss de froment vuit pieces. j.
guelline. ¶ Item sur les hoirs jehan le gren
noie vuit boisseel et demy de froment. Sur
jaquet madredon deux boiss de froment.
¶ Item sur nicolas le feure vuit boiss et de
my de froment. ¶ Item sur jehan le possiengle
quatre boiss de froment vuit pain une guell.
Sur guillaume de la maire vuit boisseel
de froment. Sur jehan thomas dit le masson